



DÉCLARATION DE CONAKRY CONTRE LA CENSURE EN LIGNE :

Conakry, le 23 décembre 2025 - À l'occasion du Forum national sur les droits numériques, nous, organisations de défense des droits humains et organisations médiatiques, dont plusieurs sont membres de la **Coordination des Organisations de Défense des Droits Humains (CDDDH)**, suivons ces dernières années avec beaucoup de préoccupations les restrictions récurrentes de l'espace civique et numérique en Guinée. Ces pratiques que nos organisations documentent depuis 2020 se manifestent par des coupures totales ou partielles d'Internet et les blocages ciblés des réseaux sociaux.

Nos organisations constatent avec inquiétude que ces censures se multiplient surtout en périodes électorales et de mobilisation citoyenne. **À l'approche de l'élection présidentielle du 28 décembre 2025, nos organisations constatent de nouvelles restrictions d'accès à Internet et aux réseaux sociaux, au détriment du droit des citoyen.ne.s à l'information et à la participation démocratique.**

Nos organisations rappellent que, **depuis 2020, la Guinée a connu 04 épisodes de coupures d'internet et de blocage des réseaux sociaux, y compris lors de rendez-vous importants dans la vie de la Nation**. Le plus récent, survenu durant le référendum du 21 septembre 2025, a affecté des millions d'usagers et limité les droits des citoyens d'accéder à une information fiable au moment où ils en ont le plus besoin.

Ces pratiques souvent justifiées par les autorités au nom de la « sécurité nationale » ou de la « préservation de l'ordre public » sont contraires aux engagements nationaux et internationaux de la Guinée en matière de liberté d'expression et de droit à l'information des citoyen.n.e.s. Elles entravent le travail des journalistes, blogueurs, observateurs électoraux, restreignent la libre circulation de l'information autour des scrutins et limitent la participation citoyenne, en particulier des jeunes.

Nous rappelons que **l'article 19 de la Constitution guinéenne garantit à tous les citoyen.ne.s la liberté d'expression**. Nos organisations rappellent également que la République de Guinée est partie aux principaux instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment, le **Pacte International relatif aux droits civils et politiques (article 19)** et la **Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples (article 09)**, qui consacrent tous la protection de la liberté de conscience, la liberté d'expression et d'opinions.

Contrairement aux justifications souvent avancées, les restrictions numériques ne réduisent pas les crises. Elles favorisent au contraire la circulation de la désinformation et des discours de haine. Le maintien d'un accès libre et continu à Internet et aux réseaux sociaux, particulièrement en période électorale, est essentiel pour garantir l'accès des Citoyen.ne.s à une information fiable, renforcer la transparence des scrutins et préserver la quiétude sociale.

À la veille du scrutin présidentiel du 28 décembre 2025, il est indispensable de maintenir un accès continu à internet et aux réseaux sociaux durant le processus électoral. Toute coupure ou restriction pourrait compromettre la participation citoyenne, favoriser la désinformation et porter atteinte à la crédibilité du processus électoral.

En outre, nos organisations s'inquiètent des conséquences des restrictions numériques récurrentes sur l'éducation, les startups, et les PME, dont les activités reposent de plus en plus sur l'accès à Internet et aux réseaux sociaux.

Compte tenu du contexte et des impacts de ces restrictions numériques, et conformément à notre engagement pour la défense des droits humains et le suivi des droits numériques, nous appelons les autorités à :

- **Mettre fin à toutes les formes de restrictions en ligne qui violent les engagements de notre pays en matière de droits de l'Homme et affaiblissent notre économie numérique, encore naissante ;**
- **S'engager publiquement à garantir la continuité de l'accès à Internet et aux réseaux sociaux avant, pendant et après toutes les échéances électorales ;**
- **Appliquer les lignes directrices de la Déclaration africaine des droits et libertés de l'Internet pour aligner le pays sur les meilleures pratiques africaines et internationales en matière de protection des droits numériques ;**
- **Enfin, comprendre que l'intérêt légitime de l'Etat à garantir la sécurité publique ne doit pas empêcher les citoyens d'exercer leurs libertés.**

Fait à Conakry, le 23 décembre 2025.

Les organisations signataires

La CODDH

Presse solidaire

SPPG

